



Ecole de Parapente Associative du Lot Charte 2025

La création de l'École de Parapente Associative du Lot (E.P.A.L.), club école F.F.V.L. n° 28016, a été entérinée par l'assemblée générale du C.D.V.L. le 10 janvier 2014. Elle a obtenu les agréments de D.G.J.S.S. n° 04614ET0003. Elle est régie par la charte annuelle : **Club-École Français de Vol Libre de la F.F.V.L.** et par les obligations légales et réglementaires pour les exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (APS).

Objectifs

L'EPAL s'inscrit pleinement dans le préambule de la charte C.E.F.V.L. de la F.F.V.L.:

Un des objectifs de tout club affilié à la FFVL est la promotion du vol libre, pour lequel la fédération a reçu délégation du Ministère des Sports. La découverte de l'activité, comme la formation initiale et continue des pilotes, constituent des leviers de cette promotion. En réalisant cette charte, la Commission Formation a voulu préciser les moyens qu'il semble nécessaire de mettre en œuvre pour garantir la qualité de l'enseignement dispensé en parapente et en delta, dans le cadre du club-école de la fédération. Le but du club-école est de former des pilotes autonomes, conscients de leur niveau de pratique et respectueux de l'environnement humain, naturel et réglementaire dans lequel ils évoluent. Il en va de la pérennité de l'activité, dont tous les acteurs du vol libre, et en particulier les clubs, sont responsables. Ce statut et cette charte s'adressent uniquement aux clubs-écoles adhérents de la Fédération française de vol libre.

- Elle propose des journées (découverte) à des publics jeunes ; dans les lycées et collèges ou en partenariat avec l'U.F.O.L.E.P. ou l'U.N.S.S.
- Elle propose des stages d'initiation et de progression, afin de renouveler et d'étoffer les effectifs des clubs du département au rythme de chacun et en se donnant le temps, pour permettre d'acquérir une autonomie suffisante aux nouveaux licenciés. Des stages de perfectionnement permettant la validation d'items du suivi de formation intranet F.F.V.L. et/ou la validation des divers brevets.
- Elle organise des sessions de brevets théoriques pour les licenciés des clubs.
- Elle aide par la mise en place dans chaque club des binômes de moniteurs fédéraux afin d'aider les nouveaux volants dans leur progression.

Statut ou règlement intérieur :

Extrait des statuts du C.D.V.L adopté à l'A.G du 10/01/2014

Article 17. Commission Formation et section École de Parapente Associative du LOT.

Lorsque la structure territoriale souhaite se doter d'une école associative visant à enseigner une ou plusieurs disciplines de la FFVL, son directeur technique est nommé par le comité directeur de la structure territoriale sur proposition de son président.

Le directeur technique propose alors son équipe pédagogique ainsi que les objectifs de l'école, qui sont soumis à la validation du comité directeur.

Une fois ces grands objectifs entérinés, l'école associative dispose ensuite d'une autonomie d'organisation, de gestion et de méthodes pédagogiques, sous la responsabilité de son directeur technique et sous le contrôle du président de la structure ou d'un référent désigné par le comité directeur.

L'école associative doit faire l'objet d'une comptabilité analytique identifiée et renseigner ses bilans annuels à la demande de la commission nationale.

Conseiller référent technique Fédéral : Laurent Chamerat.

Organigramme :

L'EPAL est régi par un comité directeur constitué de 6 membres, soit 2 par club. Le D.T.E. est désigné par le comité directeur du C.D.V.L. Il en est membre de droit, il ne participe pas aux votes. Le comité directeur organise un bureau constitué d'un Président, trésorier, secrétaire.

Équipe pédagogique :

D.T.E : Eric Bénévent,

Moniteurs fédéraux : Eric Bénévent, Jacques Comte, Roland Dolique, Philippe Marais, Philippe Savinaud, Laurent Viroles.

Fonctionnement :

Le D.T.E. organise un planning annuel des stages et les diverses activités de l'E.P.A.L. avec l'équipe pédagogique. Les inscriptions se feront conformément aux critères définis par les objectifs de l'E.P.A.L. Il peut être fait appel ponctuellement à des moniteurs brevet d'état.

Lors des stages, des journées contact/découverte il sera fait usage régulièrement du biplace pédagogique.

Défraiement des moniteurs et élèves moniteurs fédéraux bénévoles :

Lors des stages et des diverses activités de l'E.P.A.L. les encadrants contraints d'utiliser leur véhicule personnel, peuvent être défrayés sur la base des frais kilométriques pour véhicules thermiques des impôts (<https://www.impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique>) en remplissant la fiche frais moniteur en ligne sur le site de l'école. Pour les frais d'hébergements qui n'auraient pas été pris en charge par les stagiaires, le défraiement de la 1/2 pension, se fait sur présentation de justificatifs. Le tout sera visé par le D.T.E.

Achat de matériels et interventions ponctuelle de moniteur professionnel :

Les besoins en matériel et Humain seront définis par l'équipe pédagogique et soumis au comité directeur de l'E.P.A.L. par le D.T.E. pour validation.

Modalités d'utilisation et de stockage du matériel :

L'école dispose de 5 packs à 6 packs, selon renouvellement, (aile, sellette, secours, casque, radio) pour des PTV de 55 à 115kg.

Ce matériel est stocké chez le président du C.D.V.L., il est assuré par l'E.P.A.L. sur la valeur d'achat. Un biplace complet est aussi à la disposition de l'E.P.A.L. sous la responsabilité du D.T.E.

Comptabilité :

La comptabilité analytique est tenue par le trésorier désigné par le comité directeur du CDVL.

Cotisations :

Cotisation annuelle de l'E.P.A.L. est fixée à 100€, elle permet de couvrir les frais de fonctionnement, de déplacement et de formation des bénévoles de l'E.P.A.L.).

Pour le Stage d'Initiation contenu niveau vert :

Son coût est de **400€** en plus de la cotisation annuelle de **100€**. Si l'élève possède tout son matériel (aile, sellette, secours, casque) le stage initiation sera de **200€** pour 5 jours contigus ou en modules, avec un suivi d'au minimum 2 fois deux jours de grands vols et/ou la participation à un stage de progression. L'accès au brevet initial sera proposé en fonction de la progression de chacun.

Stage perf 1-2 contenu du cycle 2 et niveau marron :

Sans surcoût en plus de la cotisation annuelle pour les élèves qui possèdent leur matériel complet. Pendant les stages en itinérance, les frais d'hébergement en ½ pension des moniteurs bénévoles et éventuellement la prestation d'un moniteur brevet d'état ainsi que les frais de location et carburant de véhicule sont à répartir entre les stagiaires. A régler pendant ou à la fin du stage. Pour les stages dans lesquels interviennent 3 moniteurs (ou 2 M.F. + 1 E.M.F.), et pour conserver l'équité financière entre tous les stages, les frais du 3eme moniteur sont à la charge de l'EPAL.

Prêt de matériel, 45€ par jour pour le Pack complet :

- Pour les élèves ayant participé à une formation initiale, la participation de 45€ par jour pour le prêt d'un pack ne sera demandée qu'à la fin du premier semestre.
- Exceptionnellement, un élève adhérent de l'EPAL et ayant suivi un stage d'initiation dans une structure professionnelle ou associative, pourra prétendre au prêt susnommé durant un semestre.
- Le pack sera loué uniquement sous la responsabilité d'un moniteur référent pendant la durée du stage.
- Un chèque de caution de 1500€ sera envoyé au DTE, qui ne le détruira qu'après que le moniteur référent ait contrôlé l'état du matériel, si une détérioration est décelée le montant de la réparation sera déduit de la caution...
- **La responsabilité de l'école, du président du CDVL et du DTE étant engagée, toute demande de prêt sera systématiquement proposée par le moniteur au DTE pour concertation, critères et dispos, à fin d'approbation par le DTE avant chaque stage.**

Pour chaque stage ou journée de formation un référent unique sera clairement identifié, Il aura pour mission :

- De rédiger les détails de la fiche technique de l'action pédagogique proposée.
- De constituer l'équipe pédagogique. (Moniteur fédéral, élève moniteur, moniteur B.E.)
- De réserver un véhicule de location si nécessaire.
- D'assurer la communication et l'organisation avec les stagiaires inscrits au stage.
- De s'assurer de la prise de licence, élève, primo licencié ou volant.

La Cotisation générale à l'EPAL de 100€ donne droit aux prestations annuelles suivantes en fonction de votre niveau :

- Inscription à un stage d'initiation.
- Passage des brevets fédéraux et validation sur l'internet FFVL.
- Inscription à un ou plusieurs stages de progression, perfectionnement, performance suivant le calendrier et après acceptation du moniteur référent qui validera votre niveau pour accéder au stage considéré.
- Pass annuel d'accompagnement avec possibilité d'encadrement ponctuel et/ou individualisé en fonction des disponibilités des MF et EMF.

Déontologie : Les moniteurs et encadrants veilleront à faire pratiquer les personnes dont ils ont la charge conformément à la CHARTE 2025 DES CLUBS-ÉCOLES FRANÇAIS DE VOL LIBRE qu'ils ont signée à la prise de licence.

Rappel : Les conditions de la pratique sur site ou en treuillé/tracté/remorqué, tant en biplace pour les passagers que lors de séances d'encadrement (découverte, accompagnement, enseignement) permettent **d'assurer un maximum de marges de sécurité**.

L'encadrant MF s'abstiendra notamment de pratiquer le biplace ou de faire pratiquer les personnes dont il a la charge dans des conditions aérologiques ou topographiques pouvant conduire à la disparition des marges de sécurité par une **prise de risque excessive**.

L'expertise ne doit en aucun cas être le prétexte justifiant de repousser les limites dans lesquelles il est raisonnable de pratiquer, mais au contraire un moyen **d'augmenter les marges de sécurité** pour soi et pour les autres. Prudence, vigilance et humilité doivent présider à l'activité.

Le DTE, Eric Bénévent

Le président du CDVL 46.
Roland Besombes



Le D.T.E.
Eric Bénévent

